



TREGUNC 2011 les 8 et 9 avril 2011

Durant deux jours, les adhérents des Associations Régionales et Départementales de PHILAPOSTEL se retrouvent et confrontent leurs collections, leurs talents, leurs connaissances, dans le cadre d'un grand rassemblement annuel :

TREGUNC 2011 - Championnat Interrégional PHILAPOSTEL.

Cette manifestation rassemble quatre événements importants qui permettent à tous de s'impliquer dans le loisir philatélique et cartophile.

Le Grand Prix de l'exposition :

C'est la compétition individuelle, accueillant toutes les collections. Dans le cadre de cette compétition, le jury attribue le Grand Prix à l'exposant présentant la meilleure collection répondant aux critères requis.

Le Challenge René Gayoux :

C'est la compétition par équipes, accueillant toutes les collections. Dans le cadre de cette compétition, le jury attribue le Challenge à la région présentant les deux meilleures collections répondant aux critères requis.

Le Challenge « Simone Vergnaud » :

C'est la compétition des collections des jeunes jusqu'à 21 ans. Dans le cadre de cette compétition, le jury attribue le Challenge au jeune exposant présentant la meilleure collection dans quelque classe que ce soit.

Le Trophée « Christian Chabert » :

C'est la compétition individuelle, accueillant toutes les collections de carte postale moderne. Dans le cadre de cette compétition, le jury attribue le Trophée à l'exposant présentant la meilleure collection répondant aux critères requis.



FEDERATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES



GROUPEMENT REGIONAL PHILATELIQUE BRETAGNE

ASSOCIATION PHILAPOSTEL BRETAGNE (N° 984)

CHAMPIONNAT INTERREGIONAL DE PHILATELIE

R E G L E M E N T

Article 1 : Lieu – dates – organisation.

Un championnat interrégional de philatélie aura lieu les 8 et 9 avril 2011 au centre de vacances AZUREVA, Penn Ker Lae à 29210 TREGUNC

Il est organisé conjointement par PHILAPOSTEL National et PHILAPOSTEL Bretagne (association fédérée sous le N°984).

Elle réunira les 25 associations PHILAPOSTEL, toutes fédérées.

Cette manifestation est organisée dans le cadre 59ème Assemblée Générale de PHILAPOSTEL. Elle est placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et du Groupement Régional Bretagne (GRAPB).

Ce championnat est régi par le présent règlement conformément à celui des expositions de la F.F.A.P.

Article 2 : Niveau de l'exposition.

L'exposition est de niveau régional. Toute demande d'inscription devra être accompagnée de la photocopie de la carte fédérale avec le timbre de l'année en cours, du passeport philatélique de la collection, et être attestée par le président de l'association fédérée à laquelle l'intéressé (e) appartient. Une copie du plan de la collection et la copie de la dernière feuille de notation devront parvenir à l'adresse mentionnée à l'article 3 ci-dessous pour transmission au jury en même temps que la demande de participation.

Les collections ayant obtenu la médaille de grand vermeil dans une précédente exposition régionale (de moins de 5 ans) peuvent concourir une seule fois lors d'une exposition interrégionale.

Article 3 : Participation – inscription.

Elle est ouverte à tous les membres, adultes ou jeunes, des associations adhérentes à PHILAPOSTEL à jour de leurs obligations statutaires envers la Fédération.

Les participants devront avoir acquis le nombre de points nécessaires en championnat départemental, sauf pour la classe ouverte où les premières participations sont acceptées.

Les présidents des associations ayant des adhérents susceptibles d'être retenus, devront faire parvenir les demandes de ces membres **avant le 1^{er} février 2011 dernier délai** à :

Monsieur LABBÉ Jean Claude 9 rue de Rennes 50240 MONTANEL

Un Comité de sélection, dont la composition est approuvée par le bureau de PHILAPOSTEL, aura pour tâche de sélectionner les collections retenues en classe de compétition après leur examen et suivant la place disponible. La notification d'accord sera adressée aux intéressés **à partir du 15 Février 2011.**

Article 4 : Comité d'organisation et de sélection

Le comité d'organisation constituée pour cette exposition est composé de :

- Président : Monsieur MENNESSIEZ François
- Commissaire Général : Monsieur LABBÉ Jean Claude
- Secrétaire : Monsieur BASCOU Daniel
- Trésorier : Monsieur TOMASONNE Michel
- Membre : Monsieur LHERBIER Bernard

Article 5 : Présentation des collections.

Conformément aux articles 6 et 10 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format 24x32 cm au maximum.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte.

Pour les jeunes il conviendra d'indiquer sur la première page, en haut à gauche, la date de naissance de l'exposant.

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

Le nombre de cadres attribués à chaque participation pourra en principe être le suivant :

- Adultes : 48 pages minimum.
- Cadet (A) – 13/15 ans : 1 cadre de 12 feuilles.
- Juniors (B) – 16/18 ans : 2 cadres de 12 feuilles.
- Espoirs (C) – 19/21 ans : 4 cadres de 12 feuilles.

Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre, dans des cas particuliers, un nombre de cadres différents. Outre les classes définies en annexe, le comité d'organisation peut adjoindre une cour d'honneur réservée à des participations spécialement invitées.

Article 6 : Passeport philatélique.

Chaque participant à l'exposition devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la production d'un passeport où doivent être inscrits la classification exacte de sa collection et les niveaux de récompenses obtenues aux diverses expositions auxquelles elle a participé antérieurement.

Le passeport doit être obligatoirement joint à la demande de participation.

Article 7 : Jury Palmarès – Récompenses.

Les jurés sont proposés par le comité d'organisation après accord avec les présidents de groupement et la fédération. Des élèves jurés, ayant le niveau requis en exposition régionale peuvent demander à faire partie du jury.

Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions.

Le jury de la compétition classe ouverte est totalement distinct en composition et en fonctionnement de celui oeuvrant en exposition régionale.

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

- Le président du comité d'organisation.
- Le commissaire général de l'exposition.
- Le président du jury ou un juré délégué par le président du jury.
- Toute autre personne jugée nécessaire par le comité d'organisation.

Le Comité d'organisation proposera également un vote populaire.

Aucune récompense ne pourra comporter d'affectation spéciale. Toutefois, si des institutions ou des personnalités offrent des prix, il conviendra d'observer les vœux particuliers des donateurs.

La lecture du palmarès sera faite le Samedi 9 avril 2011 à partir de 12 heures, sur le lieu de l'exposition. Le palmarès sera affiché sur le lieu de l'exposition.

Article 8 : Montage et démontage des collections.

La mise en place des participations sera effectuée le jeudi 7 avril 2011 de 9 heures à 18 heures par les organisateurs. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré même partiellement, avant la clôture de l'exposition. Chaque exposant accompagnera sa collection du passeport philatélique afin qu'il puisse être validé.

Il conviendra donc de faire parvenir les collections par La Poste en recommandé (3^{ème} niveau des assurances) à l'adresse suivante :

La Poste TREGUNC, A l'attention d'Yveline LAVIEC, exposition PHILAPOSTEL, Place de la Mairie, 29910 TREGUNC

Les collections pourront être remises au comité d'organisation au moment du montage le jeudi 7 avril de 9 heures à 16 heures sur les lieux de l'exposition

Les transports accompagnés – voiture, train, (aller et retour) - des collections par leurs propriétaires sur le lieu de l'exposition sont garantis à condition de ne jamais laisser les collections sans surveillance.

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur collection le dimanche 10 avril 2011 à partir de 17 heures après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du Comité d'organisation. Toute collection non enlevée le dimanche 10 avril 2011 au soir par le propriétaire lui sera retournée par CHRONOPOST avec assurance et avec prise en charge des frais par PHILAPOSTEL dans la semaine suivant l'exposition.

Article 9 : Assurance – sécurité.

Chaque exposant, s'il est retenu, devra obligatoirement fournir l'inventaire de sa collection, suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d'assurance sera indiquée feuille par feuille et pièce par pièce, en donnant, au verso de l'imprimé, des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 760 euros.

Le Comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Toutefois, les risques de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces, etc.) pendant les transports, les stockages et l'exposition restent à la charge des exposants. Il leur est recommandé de contracter une assurance tous risques pour couvrir l'exposition et le transport des collections. Ceux-ci ont la faculté :

- soit de demeurer leur propre assureur et devront dans ce cas renoncer par lettre à tout recours contre le Comité d'organisation et son assureur ;
- soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le Comité d'organisation et son assureur ;
- soit d'utiliser par l'intermédiaire du Comité d'organisation et par voie d'avenant, la police souscrite par la Fédération Française des Associations Philatéliques. Cette assurance «clou à clou» couvre les collections durant l'exposition et tous transports accompagnés, les envois postaux en régime recommandé (R3) et tous stockages temporaires. Le montant de la prime à acquitter par un exposant désirant être assuré par l'intermédiaire du comité d'organisation sera calculé à partir de la valeur estimée de la collection présentée. Il est de l'ordre de 2 pour mille de la valeur totale estimée de la collection. Sous cette formule, les primes seront prises en charge par le comité d'organisation. Le Comité d'organisation n'est qu'un intermédiaire entre l'assureur de La Fédération et l'exposant. De ce fait, sa responsabilité ne peut être engagée pour tout litige concernant les deux parties.

Le comité d'organisation n'est qu'un intermédiaire auprès des assureurs, il ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

En cas de sinistre, chaque exposant devra pouvoir présenter à l'assureur la preuve matérielle de l'existence des éléments de la collection sinistrée et le détail de son contenu. Pour ce faire, il est souhaitable que la collection soit photocopiée en noir et blanc ou en couleur (à garder par l'exposant). Chaque élément constitutif de chaque page doit être dûment repéré et reporté sur la feuille d'inventaire avec sa valeur réelle de remplacement estimée (valeur du marché). Les indications des catalogues ne sauraient être seules retenues.

Article 10 : Modifications du présent règlement.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation.

Article 11 : Participation à l'exposition.

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à TREGUNC le 25 septembre 2010.

Championnat Interrégional de Philatélie

PHILAPOSTEL TRÉGUNC 8 & 9 avril 2011

CLASSES D'EXPOSITION

1) Philatélie traditionnelle (TRA) :

Timbres émis des origines au milieu du XXème siècle (en principe 1945), détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc... neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre français, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B : Pays européens, leurs colonies et leurs bureaux à l'étranger.

Division C : Pays d'Outre-mer.

2) Histoire postale (HIS) :

Documents des origines à nos jours.

Division A : Collections d'histoire postale.

Division B : Collections de marcophilie.

Division C : Collections historiques, sociales ou études spéciales.

Toutes les collections d'histoire postale sont classées et jugées en trois périodes :

- 1 Avant 1875 (avant UGP),
- 2 de 1875 à 1945,
- 3 après 1945.

3) Entiers postaux (ENT)

4) Aérophilatélie (AER) :

Division A : poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeogrammes.

Division B : précurseurs de la poste aérienne.

Division C : a) liaisons aéropostales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),
b) aérogrammes (entiers postaux).

Division D : timbres officiels de poste aérienne.

Division E : timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) Philatélie thématique (THE).

6) Maximophilie (MAX) :

Division A : collections par pays (ou groupe de pays),

Division B : collections spécialisées et d'étude,

Division C : collections à thèmes.

7) Littérature (LIT) :

Division A : livres, ouvrages,

Division B : périodiques et bulletins d'associations,

Division C : tout support multimédia et logiciel informatique.

8 A) Jeunesse participation individuelle (JEU a) :

Division A : cadets (15 ans ou moins),

Division B : juniors (16 à 18 ans),

Division C : espoirs (19 à 21 ans).

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8 B) Jeunesse participation de groupe (JEU b) :

La classification est identique à celle de la classe JEU a, l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

9) Philatélie fiscale (FIS).

10) Astrophilatélie (AST).

11) Classe ouverte (COV)

12) Philatélie polaire (POL)

13) Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :

Timbres de 1945 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre Français, Occupation française,

Division B : Pays européens, leurs Colonies et leurs bureaux à l'étranger,

Division C : Départements et territoires d'Outre-mer.

14) Un cadre (CL1) :

Division A : Collections de toutes les classes, sur un sujet restreint.

Division B : Collections de toutes les classes, présentées par des débutants. Admises, pour les exposants adultes, uniquement aux compétitions de niveau 1 et 2.

15) Cartes postales (CAP)



59^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de PHILAPOSTEL

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL PHILAPOSTEL
07 & 08 avril 2011 - TRÉGUNC

DEMANDE DE PARTICIPATION A L'EXPOSITION

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

N° PHILAPOSTEL : Association :

Titre de la collection :

Nombre de cadres demandés (12 pages) :

Classe :

Valeur globale de la collection :

N° du passeport philatélique :

- joindre obligatoirement le passeport à la présente demande

- joindre également une copie du plan de la collection

A, le _ / _ / ____

Signature

*Signature du président de
l'association*

Championnat Interrégional de Philatélie
PHILAPOSTEL A TREGUNC 8 & 9 avril 2011

RÉCOMPENSES (à retourner avant le 1 février 2011)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Informe le Comité d'organisation qu'il offre pour son compte personnel ou pour le compte de l'association PHILAPOSTEL de :

..... Coupe (s)

..... Médaille (s)

..... Livre (s)

..... Lot(s) de timbres

Autres

Chèque à l'ordre de PHILAPOSTEL.

Date et signature: